



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018

N° : 2018-141

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES SUR LE TERRITOIRE D'ISTRES

L'an Deux Mille Dix Huit, le Vingt Décembre à Dix-Huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PORT DE BOUC étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames : Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Rosalba CERBONI, Béatrice GIOVANELLI, Monique MALARET, Martine GALLINA, Chérifa DOMINI, Martine MULLER, Christiane MICHEL, Virginie PEPE.

Messieurs : Marc DEPAGNE, Laurent BELSOLA, Patrick GUIRAMAND, Louis PHILIPPE, Boulenouar SIRAT, René GIORGETTI, Mehdi TALBI, Michel SANTIAGO, Alain NOUGUE, Christian TORRES Gérald PINET.

ETAIENT EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mesdames : Stéphanie DI CESARE, Manon DINI, Mériem LADJAL, Fatima LOUDIYI.

Messieurs : Patrice CHAPELLE, Jean-Louis NGUYEN, Amar SAADAOUI.

ETAIENT EXCUSES :

Madame : Corinne TETIENNE-CASANO.

Messieurs : Claude BERNEX, Saler REBBADJ, Stéphane DIDERO, Jean-Christophe GIANNANTONI.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'Article 53 de la loi du 05 Avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Louis PHILIPPE a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Rapporteur : Madame Martine Gallina

Le rapporteur présente à l'assemblée la motion suivante :

Motion de soutien au maintien du centre de formation professionnelle pour adultes sur le territoire d'Istres

L'AFPA est présente sur le territoire d'Istres depuis plus de 40 ans. Durant toutes ces années, elle a permis de former plus de 1500 stagiaires par an et d'accompagner vers l'emploi des actifs qui avaient perdu confiance, des jeunes adultes sortis de l'école sans qualification, des salariés d'entreprise et des

militaires en reconversion, répondant ainsi aux besoins de main d'œuvre des entreprises et à ses missions de service public.

Les formations dont certaines sont uniques en région sont sanctionnées par des diplômes de niveau V à III (équivalence CAP/BEP au BTS) et recouvrent les secteurs de l'industrie, de l'hôtellerie/restauration et du tertiaire. Elles répondent donc parfaitement aux besoins du territoire qui possède la première zone industrielle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, accueille des touristes tout au long de l'année, tout en continuant à fournir des services aux entreprises et à ses concitoyens.

Solidement attaché à sa mission de formation, le centre d'Istres répond régulièrement à des besoins spécifiques dictés par l'évolution des métiers sur le territoire. Ainsi, des formations de calorifugeurs, de peintres industriels et monteurs en équipement, de techniciens fibre ont été mis en place ; une formation de menuisier en décors de cinéma a même été créée pour répondre aux besoins des nouvelles séries de télévision devenues pérennes qui se tournent dans la région.

Fermer ce centre reviendrait à amputer le territoire d'un partenaire vital à la montée et au maintien en compétence des actifs, les obligeant à se déplacer à Marseille ou à Avignon pour retrouver les mêmes prestations.

Par ailleurs, le gouvernement a désigné notre territoire comme étant prioritaire sur les formations industrielles et a déjà envisagé un budget. Nous devons œuvrer pour que la mise en œuvre de ce projet implique le centre AFPA d'Istres, entre autres.

Enfin, dans un souci de renforcement du maillage territorial en matière de formation continue et pour permettre à la population de bénéficier de formations de qualité, la municipalité de Port de Bouc développe également un projet de campus de la formation dans le cadre du NPNRU, dans lequel, notamment, un guichet unique améliorera les parcours et les offres, en incluant entre autre l'AFPA.

C'est pourquoi, nous, Conseil Municipal représentant de la République adoptons une motion de soutien au maintien du centre de formation professionnelle pour adulte sur ce territoire.

Le conseil Municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la motion exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 20 décembre 2018

Le Maire de Port de Bouc
Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI
(Signé)